



Compte-rendu de la neuvième réunion du  
Conseil de quartier Notre-Dame (réunion plénière),  
qui s'est tenue le 9 janvier 2023 à 20h00, à la Maison de quartier

Personnalités invitées : François-Gilles Chatelus, Maire-Adjoint délégué aux Affaires sociales et au Personnel, Vice-Président du CCAS,  
Mélina Ferlicot, Directrice du CCAS,  
Magali Christophe, chargée de Projets au CCAS.

Présents : Patrick Bouy, Président du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Éric Dupau, Conseiller Municipal, Vice-Président du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Evelyne Huré, Secrétaire du Conseil de quartier Notre-Dame et Rapporteur de la Commission ACS,  
Marie-France Jourdan, Rapporteur de la Commission PTE,  
Camille Amar, Rapporteur du groupe Projets-Voirie,  
Marine Lallau, Rapporteur du groupe Environnement-Propreté,  
Laure Bachelier, Monique Cambier, Michaël Chepy, Aubry de la Chesnais,  
Guy de Comeiras, Yvon-Pierre Coppin, Albert Delemarre,  
Carole Filleur, Laurent Giry, Karine Hoffmann, Xavier Hubert, Marc Judel,  
Michel Mercadier, Baudouin de Monts, Conseillers du quartier Notre-Dame,  
Anne-France Simon, Conseillère Municipale.

Absents excusés : Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame,  
Michel Chatain, Rapporteur du groupe Mobilités-Plan vélo,  
Jean Auger, Philippe Chevreteau, Marie-Thérèse Desjardins,  
Jean-Baptiste Giraud, Michel Morgenthaler, Nathalie de La Villéon,  
Guillaume Stochmer, Conseillers du quartier Notre-Dame.

Ouverture à 20h05 : Mot d'accueil de Patrick Bouy, qui remercie chacun pour sa présence à notre 9ème Conseil de quartier. En cette période de vœux, en s'associant avec Marie-France Jourdan, Evelyne Huré et Éric Dupau, il souhaite à chacun une excellente année 2023, pleine de vie, de joie et de bonheur.

Il accueille François-Gilles Chatelus, Mélina Ferlicot et Magali Christophe et les remercie de leur présence ce soir parmi nous.

## **I) Interventions de François-Gilles Chatelus, Maire-adjoint délégué aux Affaires sociales et au Personnel et Vice-Président du CCAS, de Méлина Ferlicot, Directrice du CCAS et de Magali Christophe, chargée de Projets au CCAS, sur le CCAS et la solidarité à Versailles.**

### François Gilles Chatelus :

Le CCAS est un établissement public territorial, sous la tutelle de la ville de Versailles ; ce n'est pas un service de la ville car il a une personnalité morale distincte.

Les décisions du CCAS sont votées au sein de son Conseil d'administration, composé de 8 élus, désignés en début de mandature et de 8 personnes proposées par les associations qui interviennent dans les secteurs de la solidarité, du social, du handicap, de la santé.

Les missions du CCAS s'inscrivent dans un domaine où la compétence principale est celle du Conseil départemental. Un certain nombre d'actions sont gérées directement de manière obligatoire (missions légales d'accueil, information, orientation, domiciliation...), d'autres sont facultatives, à l'initiative du CCAS, relevant de choix de la politique sociale du CCAS à partir des orientations données par son Conseil d'administration.

Le CCAS devient aujourd'hui un animateur de territoire. Il est au cœur des partenariats possibles avec les différents acteurs du territoire, à partir d'analyses réalisées par une chargée de mission « tête chercheuse » du CCAS.

### Méлина Ferlicot :

Le CCAS se situe au 6 Impasse des Gendarmes, avec un accueil ouvert au public du lundi au vendredi de 8H à 12h30 et de 13h30 à 17h ; Tel : 01 30 97 83 00.

Il a une mission importante d'accueil, d'orientation et d'information, notamment sur les prestations, le droit des étrangers, le surendettement, etc... ; à noter la présence d'un écrivain public (également présent dans certaines Maisons de quartier), et d'un défenseur des droits.

L'action sociale relève du Conseil départemental. C'est une mission obligatoire ; mais le CCAS peut en être une première porte d'entrée.

Le CCAS peut offrir une aide financière sur demande d'un travailleur social. Peuvent être débloquées dans la journée des aides alimentaires et en commission hebdomadaire des aides pour payer l'électricité, etc...

Une aide à la naissance du 1er enfant (144€ en chèque multiservice et sans condition de ressources), une prime de Noël sous condition de ressources (48€ pour les enfants de moins de 16 ans) ; ainsi 1400 primes de Noël ont été délivrées en 2022.

Maintien à domicile des personnes âgées et aide à la mobilité : prestation de portage de repas à domicile, 7 jours sur 7 ; guichet, pour le compte du Conseil départemental, d'un service de téléassistance.

### Délivrance de titres de transport

- Pour le compte du Conseil départemental : Améthyste pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.
- Passe local (en fonction des ressources) qui permet de circuler sur tout le réseau Phébus.

Repérage de personnes isolées : appels téléphoniques, visites de convivialité ; les personnes peuvent s'inscrire sur le registre des personnes âgées et isolées (création suite à la période de canicule) ; cela leur permet de rester à domicile et de bénéficier d'un soutien chez elle ; elles peuvent aussi recevoir un soutien dans leurs démarches d'accès au logement, à la santé...bénéficier d'un accompagnement pour les troubles cognitifs (2 agents y sont consacrés au CCAS)

### Une équipe de travailleurs sociaux :

- Intervient auprès des personnes âgées ou personnes handicapées : demande d'aide sociale pour être accueilli en EHPAD, ou bien aide au maintien à domicile.

- Intervient auprès des personnes sans résidence stable : domiciliation, accompagnement dans les démarches d'accès au logement et à l'insertion, coordination de l'action des acteurs de la grande précarité (maraudes, aide alimentaire) ; ainsi 200 personnes sont domiciliées au CCAS, cette domiciliation constituant le premier pas dans l'accès aux droits.

Une assistante sociale, basée au Commissariat de Versailles, accompagne les victimes ou auteurs d'infractions.

Point accueil écoute Jeunes/espace parent constitué d'une secrétaire et de deux psychologues, pour les jeunes de 10 à 25 ans et les parents. Les jeunes (drogue, décrochages scolaires) peuvent s'y rendre sans l'autorisation de leurs parents, et parler en toute confidentialité. Pour les parents qui se posent des questions sur leur autorité parentale également. On constate aujourd'hui des situations de jeunes qui ne vont pas bien du tout. Ces psychologues les accompagnent sur tous les sujets souhaités.

Le CCAS a créé une société coopérative d'intérêt collectif, Solidarité Versailles Grand Âge, qui gère une plateforme de services dénommée Lépine Versailles : à l'origine, il y avait un EHPAD « Lépine Providence » assez obsolète. Des spécialistes de l'épargne solidaire ont été sollicités, notamment « Habitat et Humanisme ». Cette plateforme comporte aujourd'hui un SSIAD, un Accueil de Jour et un EHPAD et poursuit le développement de son offre au service de nos aînés. Pour gérer l'ensemble, le partenariat entre les fondateurs (le CCAS et Habitat et Humanisme) a été maintenu et la société coopérative d'intérêt collectif est cogérée par eux en lien avec une multiplicité de partenaires ; c'est la première en France dans ce domaine.

Sur le handicap : travail avec les crèches, les affaires périscolaires, quel que soit le handicap ; gestion aussi du foyer de vie pour adultes handicapés EOLE situé rue des Chantiers : 36 résidents et 13 externes.

La santé, l'accès aux soins ; la démographie médicale est en baisse et un travail important est mené pour l'accueil des jeunes médecins, dans l'esprit de l'exercice de leur métier en groupes et collectifs : maisons de santé de Porchefontaine, de la place du Marché Notre-Dame ; à Chantiers une nouvelle maison de santé va bientôt ouvrir ; ces maisons de santé favorisent l'implantation et le maintien des professionnels de santé à Versailles.

70 personnes travaillent au CCAS.

#### Données chiffrées sur le quartier Notre-Dame :

Les données sont de 2017 mais donnent une idée du quartier et de sa population. Les constats :

- Une accélération du vieillissement de la population : 25% des habitants ont plus de 60 ans
- L'indice de jeunesse est de 1,15 (population des jeunes de – de 20 ans par rapport aux seniors de plus de 65 ans).
- Baisse des 0 à 5 ans de 8,1 à 6,5
- Suite au « Portrait des Versaillais », une évaluation avait été faite comprenant 20.000 habitants environ sur le quartier Notre Dame
- 43% des habitants disent vivre seuls, certainement beaucoup de jeunes et les plus de 80 ans surreprésentées.
- Sur le logement : 6% de résidences secondaires et 9% de logements vacants.
- Une répartition des statuts d'occupation particulière : seuls 1% des habitants sont locataires du parc social
- La moitié des habitants sont propriétaires.
- Les difficultés d'accessibilité : 94% d'appartements et parmi eux 51% construits avant 1945, soit une part importante de personnes âgées vivant dans des logements sans ascenseurs
- Le quartier a une population Bac+3 ou supérieur, très élevée : 64% des habitants, et seulement 9% ont moins d'un CAP.
- Le taux d'activités est en hausse : 80% en 2007 à 87% en 2017
- Niveau de vie moyen assez élevé : cadres, artisans, entrepreneurs et professions libérales : 83% des habitants appartiennent aux CSP+ (47% au niveau national, 72% pour Versailles)

- 6% de ménages à bas revenus selon la CAF (Versailles 8%)
- Sur les problématiques du langage, la Ville a souscrit à un système de logiciel, qui permet de faire de la traduction simultanée vivante, pour les personnes malentendantes (transcription par écrit, traducteur par visio, soit tablettes, soit le langage parlé et complété), et également pour les familles non francophones en difficulté ; et ce logiciel leur permet de pouvoir solliciter les services du CCAS.

Voyez-vous des évolutions des besoins et réussissez-vous à faire face à la vague de demandes et à la variété des sujets ?

Sur les dernières années, évolution très importante du nombre de personnes seniors isolées, qui ont besoin d'aides : maintien à domicile, entrée en établissement, 500 personnes environ. Le nombre de personnes de 100 ans et plus augmente considérablement.

Il y a moins de personnes à la rue, suite au travail d'accompagnement très important qui a été fait par le CCAS et par les services de la Ville.

Sur les jeunes, l'effet COVID est clairement perceptible : retard de dépistage des CPE, infirmières scolaires etc... Ces jeunes se sont installés dans des phases dépressives importantes : collégiens, lycéens ou étudiants. Un travail très important avec des jeunes est en cours et aussi avec des parents dans leur fonction parentale. Les psychologues reçoivent 7h par jour. Le PAEJ existe depuis 1996 et constitue un très bon réseau en lien avec les services de psychiatrie.

Il n'y a pas particulièrement d'effet éco-anxiété. Cela paraît moins prégnant que la rupture de lien social lié à la pandémie. Cela transparait également dans les conseils d'école, dans lesquels la ville est présente. Le CCAS tente de mettre l'ensemble des acteurs en coordination, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de doublons, de repérer les « trous dans la raquette », et d'essayer d'assurer une présence partout.

Il peut y avoir également un renvoi sur le centre de planification « centre de santé sexuelle », qui dépend du Conseil départemental. Il peut être un relai pour le point Accueil écoute jeunes.

En ce qui concerne les installations de médecins :

Sur le quartier Notre-Dame, il y a de nombreux spécialistes ; pour les généralistes, du fait d'être un quartier central, il y a des demandes.

La Mairie essaie de les orienter en fonction des locaux disponibles, et de les aider dans toutes les démarches administratives consécutives à leur installation. On essaie de faire le lien entre l'offre et la demande. Les médecins sont attirés par le nombre de projets de la ville. Cela crée de l'émulation et la venue de professionnels. Cela ne réussit pas néanmoins à pallier le nombre de départs. Le CCAS mène un travail quartier par quartier, en soutien aux professionnels de santé notamment sur l'accessibilité compte tenu du nombre important de bâtiments anciens.

AEJF : deux travailleurs sociaux interviennent auprès de jeunes de 10 à 18 ans sur les quartiers de Jussieu, Moser et Chantiers. Les jeunes ont été identifiés par les écoles, collèges, lycées, les Maisons de quartier. Ils travaillent sur des actions de remobilisation, avec l'adhésion des jeunes et des familles, vers un mieux vivre en famille et pour le jeune. Travail de très grande proximité avec les collèges et les lycées ; ils suivent une cinquantaine de jeunes par an.

Sur les logements des « Sans Domicile Fixe », le CCAS ne gère pas d'hébergement. Il y a une halte de nuit aux Mortemets, gérée par Cité Caritas : 200 places environ.

Rue du Parc de Clagny, il y a également un hébergement d'action sociale. Ne pas hésiter à appeler le 115. Les personnes peuvent avoir des solutions d'hébergement.

Les maraudes : la ville les effectue le jour ; la nuit, ce sont l'ordre de Malte et la Croix rouge. Suite au COVID, les personnes ont été hébergées et sont restées dans leur hébergement. De nombreux moyens ont été déclenchés pour leurs mises à l'abri.

Sur la bagagerie : il y a des centres d'hébergement avec des consignes ; parfois les animaux sont acceptés, selon les lieux.

Patrick Bouy remercie les intervenants pour cette présentation très complète, et ce beau travail ; ils nous ont permis de mieux cerner le rôle et les actions importantes du CCAS sur la ville de Versailles.

## **II) Intervention de Patrick Bouy, sur l'actualité du quartier.**

1. Le groupe de travail Mobilités-Plan Vélo s'est réuni le 13 décembre. Il a réalisé un gros travail concernant notamment le partage de l'espace public. Trois applications immédiates ont été abordées :
  - Le passage piétons rue du Maréchal Foch devant Bigot était devenu dangereux avec un luminaire en panne et une peinture blanche défraîchie. Le luminaire a été réparé et la peinture a été refaite. Ce qui reste à faire : remplacer par des LED les luminaires anciens situés de part et d'autre de ce passage piétons (NDLR : c'est fait depuis) ; et pose d'un panneau lumineux (C20A) alertant sur la présence de ce passage piéton ; ce panneau lumineux a été commandé
  - Contact depuis décembre 2022 avec la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) sur leur programme Alvéole +, en vue de progresser sur le stationnement vélo abrité et sécurisé
  - Rue du Colonel de Bange : deux études en cours ; d'une part une étude d'un panneau incitant les automobilistes à respecter davantage les cyclistes ; d'autre part étude pour améliorer le mur de l'arrière du cimetière Notre-Dame.
2. Élagage des arbres du 17 au 26 janvier :
  - Stationnement interdit de 8h à 16h sur les chaussées latérales du boulevard du Roi, de la place de la Loi et du boulevard St Antoine.
  - Vitesse limitée à 30km/h sur les boulevards du Roi et St Antoine pendant l'élagage.
3. Situation de la place du Marché Notre-Dame :

Grâce à une Conseillère du quartier, réunion à la Mairie sur les problématiques de cette place la nuit : bruit, désordre, saleté, etc...

Une deuxième réunion, plus restreinte, a été programmée en mars.
4. Les travaux Place du marché ND se feront finalement en 2 temps
  - D'abord, rénovations légères et urgentes : elles ont commencé
  - Après les JO, le chantier sera fini.
5. Rue Carnot, création de la bande cyclable à la montée
  - L'arrêté municipal a été signé
  - Réalisation sous 2 mois.
6. Conteneur à verre de la rue de La Fayette : suite à une plainte, il a été déplacé sur la contre-allée du boulevard St Antoine (entre les numéros 11 et 15)
7. Avenue de l'Europe : plantation d'arbres supplémentaires
8. Dîner des Conseillers du quartier au Musée Lambinet, le 9 février à 19h25
  - Visite privée du musée (complètement restauré) par la Conservatrice de 19h25 à 20h15 ; puis dîner à 20h15.
  - Chacun amène un plat sucré ou salé pour trois/quatre personnes, + une boisson. Pour des raisons de place, les conjoints ne peuvent pas être invités.
9. ENEDIS : entretien du réseau électrique, coupure d'électricité le mercredi 18 janvier de 13h à 17h, rue de Mouchy (du 11 au 24), boulevard du Roi (du 16 au 18) et rue d'Angivillers (du 5 au 9)

10. Place Hoche et haut de la rue Hoche : renouvellement de la conduite d'eau potable, du 16 janvier au 24 mars.

### **III) Intervention d'Éric Dupau, Conseiller Municipal et Vice-Président du Conseil de quartier Notre-Dame, sur l'actualité de la Ville**

- Des LED sont installées progressivement et permettent de limiter l'éclairage public au creux de la nuit ; en 2022, 10% des éclairages ont été remplacés par des LED pour un montant de 800 000 € ; cela est rentable et éclaire mieux ; à noter que le taux d'équipement LED était de 49% fin 2022 et qu'il sera porté à 67% fin 2023.
- Vélos non-éclairés : Il existe dans certaines écoles des sensibilisations par des animateurs sportifs qui apprennent à régler un vélo et rappellent le code de la route.
- La Ville compte 150 bâtiments municipaux, avec une facture énergétique en nette augmentation : estimation à plus de 6 millions d'€ pour 2023
  - Des mesures de sobriété ont été prises : baisse d'un degré des températures, mise hors gel à plus de 48 heures de fermeture
  - A terme, efficacité sur la performance des bâtiments et énergies renouvelables. Le raccordement du réseau de chaleur actuel à un système de géothermie, est à l'étude.
  - Un avenant au contrat de délégation de service public Verséo a été voté pour améliorer la tarification, sécuriser le taux de TVA à 5%, réaliser des travaux de conformité et allonger de 3 ans la DSP, ce qui permet d'avoir le temps de prévoir l'avenir sur ce sujet.
- Les tarifs municipaux ont été votés avec une hausse maximale de 4% (à comparer à l'inflation de 6%) ainsi que la subvention aux associations (150 associations en font la demande) pour un montant de 900.000 euros.
- Réunion des commissions consultatives des délégataires de services publics avec la participation d'associations (comme SAVE par exemple).
- En surface, sur la place du Marché Notre-Dame, il y a actuellement beaucoup de stationnement voiture, ce qui est favorable à l'activité des restaurants et des bars, mais qui induit des nuisances pour les riverains ; à noter que le parking souterrain du boulevard de la Reine n'est jamais plein. Mais il y a un sujet sur la possibilité d'une fermeture efficace de cette place du marché Notre-Dame.
- Un comité dit Interligne a eu lieu ce jour : il a été indiqué à horizon d'août 2024, la création, par la SNCF pour la gare Rive Droite, de 190 stationnements vélos sécurisés et de 165 en libre accès.

Une Conseillère souhaiterait, lors d'un prochain Conseil de quartier, une présentation des JO 2024, et de ses impacts sur la ville : aspect mobilité, mobilisation des versaillais bénévoles, aspects logements, etc.....

En effet, la ville de Versailles abritera (ou verra passer) de nombreuses épreuves :

- Equitation
- Pentathlon moderne
- Un marathon homme
- Un marathon femme
- Un marathon tout public
- Deux courses cyclistes

### **IV) Date du prochain Conseil de quartier**

Le prochain Conseil de quartier aura lieu le lundi 17 avril 2023 à 20h.

Le Président clôt la réunion à 22h, en remerciant les participants pour leur présence et leur engagement au service du quartier et de ses habitants.